

# lettre flash

31 août 2007

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

< primaire - secondaire >

## Une année scolaire décisive pour la mise en œuvre des priorités du projet présidentiel en matière éducative

**S'adressant à la presse le mercredi 29 août à l'occasion de la rentrée scolaire 2007, Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, a réaffirmé les grands engagements du projet présidentiel pour le système éducatif. Des libertés et des droits nouveaux pour les parents, un meilleur accueil des élèves, une place plus grande accordée au sport et à l'éducation artistique et culturelle, une orientation plus performante, des enseignants mieux considérés et dont le métier sera prochainement redéfini, tel est l'horizon de l'année scolaire qui commence.**

Xavier Darcos l'a souligné d'emblée : cette rentrée scolaire revêt une importance particulière « puisqu'elle constitue la première étape de la mise en œuvre du projet présidentiel en matière de politique éducative ». Ce projet a été clairement rappelé dans la lettre de mission que le Président de la République, avec le Premier ministre, a adressée le 5 juillet dernier au ministre de l'éducation nationale.

À la veille de la rentrée, a poursuivi Xavier Darcos, une première étape a déjà été franchie dans cinq domaines fondamentaux.

### **Une nouvelle liberté pour les parents**

Ainsi, conformément à l'engagement pris durant la campagne présidentielle, les parents bénéficient désormais d'une nouvelle liberté, celle de choisir l'établissement scolaire de leurs enfants selon des règles claires.



Au total, 77 % des demandes ont été satisfaites à l'entrée en sixième, soit 10 points de plus que l'an passé, et 67 % à l'entrée en seconde, soit 6 points de plus par rapport à l'année précédente.

Dès le mois de juin 2007, 200 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) ont été créées, portant leur nombre à près de 1 200 à la rentrée. L'objectif est de parvenir à 2 000 UPI à l'horizon 2010 pour répondre aux besoins en matière d'accompagnement collectif des enfants handicapés. 10 000 enfants handicapés supplémentaires bénéficieront d'un accompagnement individuel à la rentrée 2007. Pour les accueillir dans les meilleures conditions, 2 700 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-I) supplémentaires sont créés dès cette rentrée.

Le temps d'accompagnement éducatif, d'une durée de deux heures, quatre jours par semaine, permettra aux élèves, suivant leurs besoins, de bénéficier d'études surveillées et dirigées pour faire leurs devoirs, de pratiquer une activité sportive, complémentaire des heures d'éducation physique et sportive qu'ils auront reçues durant la journée ou de s'adonner à une activité artistique ou culturelle.

La réforme de la carte scolaire a rencontré l'adhésion des familles, qui ont déposé plus de 13 500 nouvelles demandes de dérogations durant le délai que le ministre leur a accordé à son arrivée à l'éducation nationale. Les principaux bénéficiaires de ces dérogations sont les élèves boursiers. Cette première étape sera poursuivie et amplifiée à la rentrée scolaire 2008-2009. Le ministre a rappelé que son objectif est « d'aboutir progressivement à la suppression totale de la carte scolaire à l'horizon 2010 ». Par ailleurs, Xavier Darcos a confirmé qu'il veillerait à maintenir la mixité sociale des établissements scolaires, qu'il s'agisse des établissements de destination, ou des établissements de départ dont l'attractivité devra être garantie par une étude fine des offres de formation et de l'accompagnement scolaire proposé. En outre, les établissements qui perdent des élèves du fait de l'assouplissement de la carte scolaire conservent cette année les moyens dont ils disposaient précédemment.

### **Le droit à la scolarisation des enfants handicapés**

Cette rentrée scolaire se distingue également par l'action volontaire engagée en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Des efforts importants avaient déjà été menés durant la précédente législature, permettant ainsi de faire passer le nombre d'élèves handicapés scolarisés de 89 000 à 160 000 entre 2002 et fin 2006.

Le droit à la scolarisation des enfants handicapés, reconnu par la loi du 11 février 2005, doit devenir rapidement une réalité pour toutes les familles. « Ce n'est pas seulement un devoir moral à l'égard des enfants atteints d'un handicap », a précisé Xavier Darcos, « c'est aussi une richesse pour tous leurs camarades qui apprennent ainsi le respect de la différence. »

### **Un meilleur accompagnement éducatif**

Troisième priorité, l'organisation du temps scolaire est repensée pour permettre la mise en place d'activités nouvelles proposées aux élèves après les cours.

À la rentrée des vacances de la Toussaint, l'accompagnement éducatif sera proposé aux élèves des 1 119 collèges de l'éducation prioritaire. Dès l'année scolaire 2007-2008, c'est donc 20 % des collégiens qui pourront bénéficier de ce nouveau service.

Les activités proposées durant ce temps d'accompagnement éducatif seront réalisées sous la conduite d'enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives, avec le concours d'assistants pédagogiques ou d'assistants d'éducation, d'étudiants volontaires ou encore de partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou encore d'associations.

### **Accroître la place du sport**

Cet accompagnement éducatif traduit la volonté de renforcer la place du sport à l'école.

S'agissant de la pratique sportive, les études montrent que le temps effectif qui lui est consacré à l'école primaire est inférieur d'une heure, en moyenne, à celui qui est prévu par les textes. « Je veux rendre aux élèves cette heure qui leur est due et je demande aux inspecteurs de l'éducation nationale de veiller à ce que ce soit le cas », a affirmé Xavier Darcos.

Dans les établissements du second degré, en particulier pour les élèves de l'éducation prioritaire, l'offre sportive sera développée dans le cadre de l'accompagnement éducatif et du sport scolaire et au travers de partenariats avec les acteurs locaux du monde sportif.



## Une priorité pour les arts et la culture

La mise en place d'une véritable éducation culturelle et artistique constitue également l'une des priorités de cette rentrée.

Ainsi, un enseignement à l'histoire des arts a été introduit dans les programmes de collège, qui sont en cours de réécriture. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, le nombre de collèges « Ambition Réussite » ayant un partenariat d'excellence avec une institution de niveau national ou régional sera doublé, passant ainsi de 25 à 50.

« Mon objectif », a déclaré Xavier Darcos, « est que d'ici cinq ans, chaque école ou établissement scolaire ait établi, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, un partenariat suivi avec une institution culturelle. »

Le ministre souhaite également que les établissements scolaires puissent disposer de ressources numériques de qualité pour assurer la diffusion des grandes œuvres de notre patrimoine artistique et culturel. C'est l'un des aspects de la mission confiée, avec la ministre de la culture, Christine Albanel, à Eric Gross, inspecteur général de l'éducation nationale, qui doit également établir les modalités de mise en place d'un « pass-enseignants » pour faciliter l'accès de ces derniers à tous les musées et monuments nationaux, en étudiant notamment la piste de la gratuité et de sa validité dans des lieux n'appartenant pas à l'État.

## Un système scolaire plus performant

Au-delà des mesures déjà prises, l'année scolaire 2007-2008 sera également décisive pour la mise en œuvre des autres priorités du projet présidentiel, qu'il s'agisse de la transmission des savoirs fondamentaux, de la consolidation de l'école primaire, de la réorganisation de la voie générale dans le second degré, de la valorisation et de la rénovation de la voie professionnelle, de la performance de notre système d'orientation ou de la place des parents dans le système scolaire.

La transmission des savoirs fondamentaux repose sur la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences créé par la loi d'orientation et de programmation pour l'école du 23 avril 2005. Pour cette année scolaire, la prise en compte effective du socle par les enseignants reposera sur trois grandes orientations de travail :

- l'adaptation progressive des programmes de l'instruction obligatoire aux exigences du socle ;
- la réflexion sur la certification des paliers du socle situés en classe de CE1, CM2, 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ;
- la généralisation de la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des compétences du socle.

Clé des succès de l'école, a rappelé Xavier Darcos, « l'école primaire a besoin d'une nouvelle organisation pour relever les défis qui lui sont proposés ». En partenariat avec les collectivités locales, la constitution d'établissements publics d'enseignement primaire est donc envisagée.

La performance de notre système d'orientation est l'une des nouvelles frontières de notre système éducatif, estime Xavier Darcos. L'école ne doit pas se contenter de transmettre des savoirs. Elle doit aussi aider l'élève à mobiliser ses connaissances au service d'un projet individuel, d'une curiosité, d'une ouverture au monde. Le ministre souhaite également que soit proposé à chaque lycéen, au cours de son année de terminale, un point précis sur les caractéristiques et les débouchés des études universitaires qu'il prévoit d'entreprendre.

Dans le second degré, la voie générale doit être réorganisée pour répondre aux objectifs de la loi Fillon : mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, faire parvenir 50 % d'une génération à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur et tendre à la suppression des sorties du système éducatif sans aucune qualification.

La voie professionnelle fera l'objet d'un plan volontariste de valorisation et de rénovation.

dre, afin d'aborder l'enseignement supérieur avec de vrais gages de réussite.

### **Le dialogue avec les parents d'élèves**

La question de l'orientation suppose d'entretenir un dialogue constant avec les familles. De ce point de vue, la circulaire de septembre 2006, qui donne aux parents le droit d'être reçu individuellement et rapidement par le chef d'établissement ou un membre de l'équipe éducative, doit être appliquée sans délai.

Xavier Darcos considère également que les familles doivent pouvoir compter sur la continuité du service public d'éducation : « Elles doivent pouvoir bénéficier d'un service minimum en cas de grève des personnels. Si chacun comprend bien qu'il n'est pas possible, ces jours-là, d'offrir les cours habituels, il me semble choquant en revanche que des parents doivent cesser de travailler parce que l'école n'est pas en mesure d'accueillir leurs enfants. »

### **Redéfinir le métier d'enseignant**

Comme le Président de la République s'y était engagé durant la campagne présidentielle, le Premier ministre installera prochainement un comité chargé d'engager un profond travail de redéfinition du métier d'enseignant. Ce comité, auquel participera Michel Rocard, ancien Premier ministre, sera présidé par Marcel Pochard, conseiller d'État. Il aura pour mandat de recueillir l'ensemble des avis concernés et d'en faire la synthèse dans un Livre Vert qui sera publié à la fin de l'année civile. À partir de ce travail, le Gouvernement élaborera un Livre Blanc qui servira de base de discussion avec les représentants du monde enseignant.

#### **Les chiffres de la rentrée scolaire 2007**

- 12 068 200 élèves
- 273 700 étudiants de classe post-baccalauréat
- 878 947 enseignants dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat
- 204 946 personnels non enseignants
- 59,9 milliards d'euros (budget 2007 éducation nationale, mission enseignement scolaire, loi de finances initiale 2007)
- 67 077 établissements scolaires

**Pour plus d'information :**

[Dossier de presse "Rentrée 2007"](#)

[Discours de Xavier Darcos](#)

